

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 11 juillet 2022

Aménagement – Environnement

Point d'étape sur le projet Vallée de la Vilaine, un projet de valorisation d'une ampleur exceptionnelle. De nouveaux aménagements à Saint-Jacques, Bruz, Chavagne et Laillé.

Le projet d'aménagement de la Vallée de la Vilaine entend révéler et rendre plus accessibles les paysages et les milieux naturels de ce territoire remarquable de 3 500 hectares. Sur 25 km le long de la Vilaine, de Rennes à Laillé, il propose un maillage d'activités sportives et de loisirs, entre nature, chapelet d'étangs issues de l'exploitation d'anciennes gravières et espaces agricoles à préserver.

Perspectives : les travaux et aménagements à venir

Les aménagements visités au cours du point presse du 11 juillet 2022

Ces aménagements représentent trois des six espaces du secteur centre mis en valeur.

Ils sont composés de :

- La Voie des Rivages, constituée d'un revêtement en sable stabilisé pour la promenade ;
- Des pontons bois/métal offrant de nouvelles perspectives visuelles sur l'environnement des étangs ;
- Des chambres d'orientations dotées d'une signalétique informative ;
- Diverses aires de jeux aux abords des cheminements et des espaces de détente, nouvelles plantations d'arbres à hautes tiges.



Les aménagements à venir

Chantier prioritaire du mandat, l'aménagement de la Voie des Rivages va se poursuivre par phases à partir des sites dont le foncier est d'ores et déjà maîtrisé.

Les secteurs prioritaires du mandat comprennent :

- **Le secteur de la Pérelle Nord** : études préalables à engager en 2022 avec la nouvelle équipe de paysagiste-écologue ;
- **Bougrières- Lillion** : suite aux travaux de remise en état de la carrière par Lafarge, travaux d'aménagements complémentaires pour l'accueil du public et la poursuite de la Voie des Rivages d'ici 2024-25 ;
- **La Corbinais - Lagon Bleu** : nettoyage de l'étang avec études préalables à engager en 2024.

Le projet Vallée de la Vilaine

Le projet d'aménagement de la Vallée de la Vilaine est porté par Rennes Métropole et les sept communes traversées par le fleuve : Bruz, Chavagne, Laillé, Le Rheu, Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande et Vezein-le-Coquet. La mise en œuvre du projet repose sur une maîtrise d'ouvrage partagée qui combine des actions métropolitaines et des actions communales pour une multiplicité d'usages et de composantes : aménagement du territoire et des paysages, tourisme, sport et loisirs, écologie et biodiversité, activité agricole...

Initié en 2012, ce projet d'aménagement est inédit par son ampleur et ses ambitions. Le défi est de révéler ce grand territoire exceptionnel dans la Métropole et de créer un espace commun et partagé tout en valorisant

les identités propres de chacune des communes.

L'objectif pour Rennes Métropole et des sept communes du territoire est de :

- Faire de la Vallée de la Vilaine un lieu de destination pour tous et promouvoir des usages forts autour de l'eau et des loisirs avec l'idée d'"être en vacances dans sa ville" ;
- Développer un lieu d'aventure et de découverte en créant de nouveaux parcours dans un cadre naturel et paysager de grande qualité ;
- Impulser une dynamique de territoire, support de développement économique et touristique.

Ce grand projet représente un investissement de 7 millions d'euros de la part de Rennes Métropole (enveloppe financière engagée en 2013), complété par les initiatives des communes sur leur territoire.

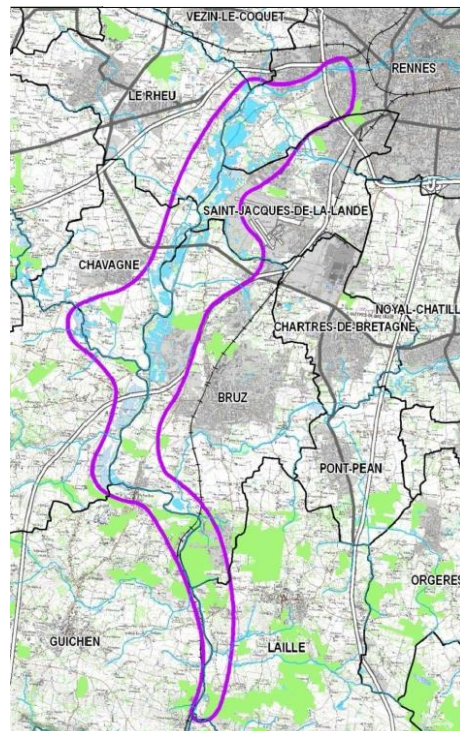
L'Agence de paysage TER/BRL Ingénierie/ Arcadis, enrichie de la coopérative culturelle Cuesta, ont mené pour le compte de Rennes Métropole des missions d'études de maîtrise d'œuvre urbaine et des missions de maîtrise d'œuvre à l'échelle du périmètre de la Vallée et de sites spécifiques.

Une nouvelle équipe constituée d'un paysagiste-écologue est actuellement en cours de désignation pour poursuivre la mise en œuvre des orientations.

Trois sites majeurs

A la confluence des parcours et situés sur des secteurs remarquables de la vallée, trois sites majeurs constituent des pôles d'attractivité à l'échelle métropolitaine, où se développent des activités sportives, culturelles et de loisirs :

- La Prévalaye (Rennes)
- Ciccé - Chêne Day (Chavagne, Bruz)
- Le Boël - Pont Réan (Bruz)



> **La Prévalaye** : territoire pivot entre Rennes et la Vallée de la Vilaine, la Prévalaye est un site emblématique et stratégique au sein du projet de valorisation de la vallée de la Vilaine. Elle ouvre vers le paysage de la vallée et constitue le point de départ de la voie des rivages.

> **Cicé** : un nouveau lieu métropolitain sera proposé au cœur géographique de la vallée. Encore à l'étude, l'objectif est d'offrir un espace de loisirs, de promenades et de services (centre équestre, buvette, restauration, etc.), dans un cadre naturel préservé, situé au carrefour de bassins de vie et de travail (Ker Lann, parc expo, pôles urbains).

> **Le Boël** : les caractéristiques du paysage existant et la situation topographique du site seront mis en lumière en mettant en valeur les milieux naturels par intervention douce (sans aménagement lourd) et en développant des pratiques de sports de nature, d'évasion et de plaisance.

| Deux parcours de promenade, entre terre et fleuve

Le projet de valorisation de la vallée de la Vilaine s'appuie sur deux parcours de promenade, structurants et complémentaires :

- **La Voie des Rivages ;**
- **Les Voies des Terres.**

La Voie des Rivages, sur le thème de l'eau, permet de découvrir la diversité du paysage de la vallée et des étangs. Elle offre un cheminement alternatif au chemin de halage, en se déployant dans l'épaisseur du territoire et en se connectant aux boucles de chemins communaux existants ou en projet.

La Voie des Rivages dessert les points d'intérêts : équipements, éléments du patrimoine bâti et naturel, lieux d'initiatives locales... et dynamise les activités économiques, notamment les activités agricoles en place et celles, nouvelles, issues des appels à projets mis en œuvre. Elle développe sur son parcours des centralités ou pôles-relais qui offriront de nouveaux usages de loisirs de plein air, sportifs ou culturels, tout au long de l'année et pour tous les publics.

Les aménagements de la Voie des Rivages ont démarré en octobre 2018 au nord, à la Prévalaye, avec la création de cheminements multi usages. Ils se sont ensuite poursuivis de Saint-Jacques-de-la-Lande (site de la Pérelle) à Bruz (écluse de Mons), en passant par Chavagne. Un site d'accueil du public est également aménagé à Laillé.

Les Voies des Terres parcourent les paysages péri-urbains, ruraux et agricoles. Elles offrent des points de vue sur le paysage et multiplient les points d'entrée sur la vallée. Elles relient les communes à la vallée, desservent les quartiers d'habitat, les sites d'activité, les points d'intérêt et les relieront aussi au fleuve, à la voie des rivages et aux trois pôles d'attractivité.



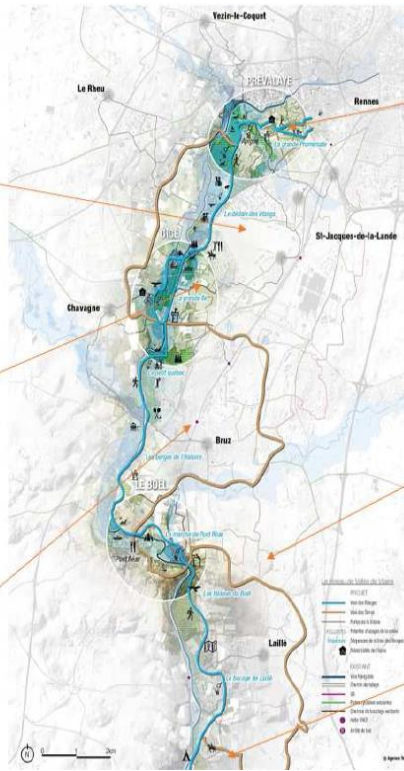
LA PETITE PÉRELLE
Grande table de pique-nique au bord de l'eau



BABELOUSE
Espace de repos et table de pique-nique



ÉTANG DE LA LOUVETERIE
Ponton pour regarder le paysage, se poser au bord du plan d'eau



PRÉVALAYE / AIGNÉ
Étang / zone de baignade | Le parc de glisse



LE BOËL
Se promener sur ou au bord de la Vézère



LA CORBINAIS
Abri pour une petite halte et chemin stabilisé